que le vagabondage, parce qu'il n'est retenu à faire désertion son domicile, dans le crainte que ces femmes découvertes des preuves de son crime.

LES JOURNAUX DU JOUR

L'AFFAIRE D'ODESSA

Tous les journaux français s'occupent des graves événements d'Odessa que beaucoup considèrent comme le prélude de l'imminence d'une révolution. C'est l'avis de M. Henri Rochefort, dans l'**Intransigeant** :

La situation de l'Odessa est malheureusement susceptible de se renouveler ailleurs avec peu, et c'est à cette mendite guerre russo-japonaise qu'on revient toute la responsabilité et toute l'horreur.

Relativé par la désertre de la flotte de la Baltique, les marins se disent qu'il vaut mieux pour eux risquées les pires aventures, que d'aller se faire tuer au noyer dans les eaux du Japon où on se prépare à les envoyer. Et ce qui rend le peuple plus est dans le pays, c'est cet d'esprit, le moindre étincelle fait éclater la bombe.

Dans la **Matin**, M. Herdouin donne une note identique :

Il semble bien que cet événement est, permettez-moi qui revient l'état dans esprits de Russie, la plus extraordinaire, la plus significatif, étant donné surtout que le population d'Odessa paraît avoir aussitôt pris fait et cause pour les matelots du cuirassé, comme s'il s'agissait d'un fait attendu.

Si l'équipage révolté n'est pas promptement réduit à l'impuissance, on peut craindre que le mutotion ne devienne très critique.

M. Gérault-Richard écrit, dans la **Petite République**, que l'empereur tient dès ces mains l'avenir de la Russie :

Tout que le tsar n'avre pas convoqué l'Assemblée constituante, c'est-à-dire tout que la parole n'aura pas été donnée au peuple, celui-ci répondra aux violences et aux massacres, par les violences et les massacres. Dès le lendemain il jettera des bombes aux grands-ducs et aux ascaques. Il poignardera les chefs de police. On le déportera : il incendiera les palais, les châteaux et les usines.

De ces deux forces qui se heurtent, l'une cédera tôt ou tard. Ce sera l'autocratie, dont le sort dépend de la fidélité de ses baïonnettes aux Tsiens pour elle-même et qui l'abandonnera dès que son intérêt le poussera vers le révolution, n'est-à-dire dès qu'elle sentira l'état irrésistible de celle-ci.

Disciplines comparées

Naturellement, cette révolte de marins provoque des complications. M. Menjon écrit dans le *Radical* :

Voilà qui répond victorieusement aux critiques imbéciles qui s'efforcent de démontrer que la République est le régime de l'anarchie et que l'indiscipline et la révolte y trouvent leur véritable terrain de culture.

Le Japon d'abord vient à point pour démontrer la fausseté d'une telle appréciation.

Nous en gémons pas nos sous-officiers, nous autres, et nous n'avons pas à redouter de ses grèves représailles.

Personne ne courbe la tête personne ne tend le dos dans l'armée nationale de la République.

Mais nous n'éprouvons pas moins de joie et le même respect devant le drapeau de la patrie.

Dans le **Gaulois**, M. Cornély se moque des nationalistes, qui vantaient la discipline russe, comparée à la nôtre. Parlant du mutin du marin qui a déterminé l'incident d'Odessa, il ajoute :

Jamais la discipline n'avait remporté un pareil triomphe. Aussi l'équipage se précipite sur les officiers et jette à l'eau tous ceux qui ne firent pas cause commune avec lui. Les marins révoltés s'emparent du bateau, devant Odessa et menacent de bombarder la ville.

Naturellement le populace en a profité pour se soulever et brûler le port. Et pendant ce temps la discipline est admirable dans l'armée et la flotte russes !

Alors, comment résoudre le problème ? Quel admirable discipline des Russes les contraint à cet héroïsme, le prêtre l'indiscipline des Français.

Circonstances atténuantes

Sans excuser les marins russes, M. d'Hercourt, dans le **Gil Blas** plaide les circonstances atténuantes :

Il faut reconnaître aussi que les raisons de mécontentement ne manquent pas aux soldats et aux marins russes pour se révolter !

Le monde entier est lassé par les malversations, les rivalités scandaleuses, l'impunité criminelle de grands chefs de l'armée russe. Pour quelques braves gens comme Kouropatkine, Makharoff et Hodjenetsky, que d'aventuriers, de lâches, de favoris imbéciles et malfaisants comme Alexéïff, Bezobezof, Nebogatof, et l'ineffable Grippenberg !

Vous vous rappelez celui-là. Il attaque les Japonais sans ordres, à Sandepou. Il est battu à plate couture. La dessus il sente dans un train spécial, laissant se plus ses divisions décimées, ses blessés, ses malades, et rentre en Russie, à toute vapeur, en se entortoiston, que dit-je, malgré les ordres de son supérieur. Il ne laisse pas le tête par le portière de son wagon-salon, pour crier à tête les stations que ledit général-lisème était en fuite et ne traître !

Le télégraphe vient de se en apporter la nouvelle de sa nomination au poste d'inspecteur général de l'infanterie !

Il est clair que dans une armée où les grands chefs sont aussi récompensés de leur ineffaisplitud, on ne saurait demander aux simples soldats de ne jamais oublier leur devoir.

CHRONIQUE MINIÈRE

La nouvelle loi sur les délégués mineurs

Son application au 1er juillet — La situation des délégués cabaretiers — Lettre de M. le Préfet du Pas-de-Calais

La loi sur les délégués mineurs, adoptée du 9 mai, doit entrer en vigueur aujourd'hui 1er juillet.

On sait qu'un article interdit aux délégués de faire boire de commerce. M. le Préfet du Pas-de-Calais avait donc prévoyn les intérêts de ce que ledit de huit journaliers étaits accordé pour opter soit pour le mandat de délégué mineur soit pour la continuation de leur commerce.

MM. Basly et Lamendin, trouvant que le délai était insuffisant, ont écrit à M. le Préfet du Pas-de-Calais lui demandant de bien vouloir l'étendre davantage, afin de permettre le préjudice qui serait causé aux délégués commerçants alcool pris au dépourvu.

M. Dardenne, Préfet du Pas-de-Calais, vient de répondre la lettre suivante à MM. Basly et Lamendin :

Monsieur le Député,

J'ai examiné la question que vous avez bien voulu me soumettre au sujet de l'incompatibilité édictée par l'article 2, paragraphe 5 de la loi du 9 mai 1905 entre les fonctions de délégué mineur et la profession de cabaretier.

Je tiens rendre parfaitement compte que l'application stricte et immédiate de ses dispositions restrictives serait de nature à embarrasser les ouvriers qui se trouvent actuellement dans ce cas sont seulement à essayer de dire que les parties peut être exigible pour toute l'année, mais pour à cause de la difficulté qu'ils rencontrent à se procurer des boissons nécessaires.

Je ne pouvais moins faire que de reproduire textuellement ce point la circulaire de M. le Ministre des Travaux publics en date du 25 mai 1905.

Toutefois, dans la pratique et du moment que l'exécution rigoureuse de cette épilogues strictement la loi, je crois dispense à apporter dans les mesures de conciliation aide de ménager les diverses situations en présence. Pour mieux prélever cette intention de laisser application de l'article précité de la loi du 9 mai 1905, vous avez le 15 novembre prochain, Dieu à cette date, les délégués mineurs qui exercent la profession de cabaretier, auront le temps voulu à la fois pour exercer l'option qu'ils doivent faire pour n'en intéresser et pour régler leur situation à l'égard de l'administration des contributions directes qui établit ses rôles au mois d'octobre pour l'année suivante.

J'aime à penser que cette interprétation très large ne soulèvera aucune objection, notamment de la part de l'administration supérieure.

Agréez, etc.

Signé : DURÉAULT.

LA RÉGION

Buffalo-Bill à Roubaix

DEUXIÈME JOURNÉE

Comme le précédente, la deuxième journée de l'exhibition de Buffalo-Bill a été un énorme succès.

Pendant les deux représentations, le vaste cirque de la Marlière n'a pas complètement d'une foule très hétérogène par les prodigieux exercices d'équitation exécutés par le troupe du colonel Cody.

Le passage de Buffalo-Bill à Roubaix laissera donc un excellent souvenir.

Les assassins de la batelière de Dunkerque

Pourvoi rejeté

La Cour de Cassation a rejeté avant-hier le pourvoi de Van den Bogaert, 21 ans, et de Zwarte-vogelhor, 41 ans, condamnés à mort par la Cour d'assises du Nord le 19 mai dernier, pour avoir assassiné Mme Knockaert, batelière de la bélandre « La Flèche » à Dunkerque.

Les deux condamnés à mort qui, comme nous l'avons déjà dit, font d'interminables parties de mailles et sont restés les deux hrotes qu'ils étaient lorsqu'ils entendirent nous arrêter le prêtre capitale prononcée contre eux.

Van den Bogaert ne manque jamais aux occasions de placer son jeu de mot favori : Je coupe ton maillot a, à quoi Swartevogelhor répond invariablement : « J'aime mieux cela que ma tête.

C'est d'ailleurs Van den Bogaert qui disait au médecin chargé de l'examiner avant les assises : « Si l'on doit me raccourcir, je préfère que cela soit par les pieds que par la tête. »

Seront-ils toujours aussi lanfarons ? Il est permis d'en douter car le même crânerie Van den Bogaert n'est évanoui comme une petite fille, lorsque, récemment, M. le docteur Durieu dut donner un coup de bistouri dans la main du bandit pour le guérir d'un lucifenail poneri.

Grave affaire de mœurs

A SAINT-SAULVE

Hier, à 8 heures du matin, Gabriel Bavey, 20 ans, mineur, chez Olivier, au Merele, e Saint-Saulve, le Marais, sous prétexte de cueillir de l'herbe, une fillette de 11 ans, dont les parents sont cabaretiers à St-Saulve.

Alors que la fillette faisait sa cueillette, Bavey s'est jeté sur elle et lui a fait subir les derniers outrages.

Son crime commis, le jeune misérable a couru à son sabarge, a fait un paquet de ses vêtements et a pris la fuite.

Informé aussitôt, M. Pilon, maire de Saint-Saulve a chargé le garde Delroche de se mettre à la poursuite du Bavey. Celui-ci a été rejoint et arrêté du côté de Bruay où, comme le Saint-Saulve où les gendarmes de Valenciennes sont venus pour le conduire à la maison d'arrêt où il a été écroué.

ASSASSINAT A HORTKERQUE

Une octogénaire violée et étranglée. — Une arrestation.

Lundi, dans la soirée, on trouvait morte, au son domicile, à Norikerque, la nommée Jeanne Limousin, veuve Meubert, âgée de 80 ans.

M. le docteur Maguin, d'Audrelcq, appelé à constater le décès, avait remarqué des égratignures et des ecchymoses à la figure et au cou, refusa le permis d'inhumer.

Aussitôt prévenu, le gendarmerie d'Audrelcq se rendit sur les lieux pour commencer une enquête, et jeudi matin, le parquet de St-Omer se transportait à Hortkerque.

La malheureuse victime, qui était mendiante, habitait seule.

Les voisines l'avaient encore vue deux le soirée de dimanche, mais lundi, on ne voyant pas paraître, ils approchèrent de la maison et constatèrent que la porte en était fermée, mais par un coté de la fenêtre, elles aperçurent le vieux Meubert, couchée en travers de son misérable grabat, les jupes relevées sur le corps.

Les plus graves soupçons pesant sur le nommé Erward Ildelonse, ouvrier de ferme, âgé de 26 ans, demeurant à Nouvelle Eglise, les gendarmes se rendirent à son domicile de très bonne heure jeudi matin, et le trouvèrent encore couché.

Il a fini par lever pour le conduire devant les magistrats et constatèrent qu'il portait à la figure un certain nombre d'égratignures fraîchement faites.

On lui demande le provenance du ces égratignures, il répondit qu'il les avait reçues dans la journée de dimanche en faisant des fagots et qu'il s'était griffé à un fil de ronces.

Or, il fut bientôt constaté et affirmé par des témoins qu'ils avaient vu Erward dimanche soir, et qu'il ne portait aucune égratignure.

Un peu plus tard, on voyait Erward rôder aux abords de la maison habitée par la veuve Meubert.

Il prétend ensuite avoir voulu prendre le train à Norkerque pour aller à Audrelcq.

Il s'y rendit à pied et y rencontra M. Bollard, adjoint au maire, à qui il adressa la parole, donc le but évident de se créer un alibi.

La doctoresse légiste après avoir fait l'autopsie du cadavre a déclaré qu'elle avait été étranglée, mais il n'a pas affirmer qu'elle ait subi les derniers outrages, mais il la crait fortement.

Il est parfaitement connu de tout le pays qu'Erward, lorsqu'il est ivre, n'est plus maître de ses actes et ne se rend compte à ses virtibilia brute. Aussi personne ne doute que ce soit lui l'assassin de la veuve Meubert.

Le mort doit remonter à dimanche dernier, dans la nuit, à se jouer par le degré de dégation des éléments trouvés dans l'estomac.

Erward a été mis en état d'arrestation.

L'auteur présumé de l'assassinat a cet renfermé dans un système de dénégations dont il a fatiti s'écarter un moment.

On espère le faire entrer bientôt dans la voie des aveux.

RÉCEPTION

de la Société d'Emulation militaire « En Avant », à Fourmies

Le télégramme annonçant à Fourmies, le petit lots trouvé de la société d'instruction militaire « En Avant », a produit le plus vive impression.

Il y avait de quoi !

En effet, cette société, au Concours de Tourcoing, dernière dernier, remporté de toute lutte en *première division, première catégorie*, les prix suivants :

Classes demandées au tableau d'honneur — les prix, exceptionnellement au nombre de deux, vélocité — 1er prix, Ecole de soldat, tirailleurs — 1er, Ecole de section, tirailleur — 1er prix de tir — 1er prix, Marche sur route — 1er, Théorie de l'exécution — 2e prix, gymnastique — 2e, Boxe — 2e, Lancement de boulet — 2e, Ecole de soldat, rangs serrés — 2e, Ecole de section — 10 prix individuels. Prix de M. le Ministre de la guerre au capitaine lieutenant, M. Roussenot.

Cette société remporte à Fourmies à 6 heures 26 du soir.

Sur le quai de la gare nous avons remarqué M. Monnecasse, capitaine des pompiers et président de la Commission des bites et MM. les Membres de la Commission, de Monbrun, conseiller municipal, M. Ed. Hannequart, président de la Société des Tambours et clairons. M. Joplin, monteur-chef de la grenadiers.

MM. les Officiers des Sapeurs-Pompiers. De plus non loin de jeunes filles et jeunes dames portaient de splendides bouquets.

M. Jules Bertaux, ancien adjudant de la Société d'instruction militaire, lut aux lenrés le poésie suivante, œuvre d'un fourmisien, nommé, M. Edouard Hauscart.

EN AVANT !

En ce jour, vos anciens élèves
Heureux, voient le plus beau des rêves
Fièrement se réalisé
Et leur société triomphe.

Tous nous vous avons nommés sans trêve,
De votre cœur un abnégation
Et nous aurons à vénérer
Les noms de Rousseau et Bernier.

Rapprocher pour vous même gloire
En la bellé et noble victoire
Que rêve tout soldat vaillant.

Partout le tortueux des elles
Pour les braves qui sont fidèles
A votre devise : « En Avant ! »

Les vies d'honneur furent offerte à la Mairie, après que les lauréats accompagnés par toutes les sociétés de la Ville, turent passés dans les rues aquatiques parées d'arcs de triomphe et nous eus véritable route de drapeaux.

M. Delvel, maire, en un discours très éloquent félicite les jeunes lauréats, leur dévoua président notre sympathique ami Camille Bernier, depuis 20 ans, puis de sa bourse et de sa personne, le capitaine M. Roussenot et leurs collaborateurs.

« M. Léon Bernier, par l'une de ses improvisations dont il a le secret et qui émeurent du cœur, remercie M. le Maire, M. Delvel, de la Commission des bites, MM. du Conseil Municipal et le Ville de Fourmies, pour cette si généreuse et honorifique réception.

Au sons de ces protégés, il a promis de faire mieux encore à l'avenir.

Après d'autres toste tous les sociétaires, en répondirent en ville, où ils donnèrent une estimation qui sortait de l'ordinaire.

Il y eera encore de beaux jours pour la société « En Avant », à qui nous adressons nos vives félicitations.

LES ORAGES

A LILLE

Hier, à huit heures du soir, le ciel s'est brusquement assombri au point de plonger la ville dans une complète obscurité, et le pluie s'est mise à tomber par avalanches. Les éclairs se succédèrent sans interruption, mais il n'y eut que quelque coups de tonnerre lointains. On n'a signalé d'autre accidents que quelques caves inondées par les égouts débordés.

A HAUBOURDIN

On nous signale qu'un incendie allumé par le foudre, s'est déclaré à Haubourdin, à l'extrémité de la rue Auguste Patin. Les dégâts seraient importants.

Incendie d'une ferme à Tourcoing

Hier soir, vers 7 heures 1/2, le temps qui avait été étouffant pendant toute le journée, devint très sombre et un orage éclata, augmentant rapidement d'intensité. Les éclairs fulgurants et les coups de foudre se succédaient sans interruption.

Vers 8 heures 1/4, le foudre frappa le ferme de Blanc Ballet, exploitée par M. Decottignies, située au dessus de la barrière de l'Epi-nette et touchant le territoire de Mouvaux.

Cette ferme est couverte en chaume, qui s'enflamme sur la partie en dessus de la Grande-Porte.

Un vélocipédiste, M. Arthur Lempe, vint prévenir les pompiers qui se transportèrent sur les lieux.

Un dévidoir lut monté sur le bouche en face la filature Alphonse Six, et le feu attaqué avec vigueur. Une tranchée lut pratiquée de chaque côté de la partie incendiée.

A 9 h. 1/2, tout danger était conjuré. Les dégâts ne sont pas très élevés. Quelques centaines de francs, couverts par une assurance.

A DOUAI

Un terrible orage accompagné d'une pluie diluvienne s'est abattu hier, à huit heures du soir, sur Douai et les environs.

En un clin d'œil les rues ont été transformées en de véritables torrents. Un grand nombre de maisons et de caves eiroi qon le Meirie ont été inondées et le niveau d'eau fut désévitons de la Scarpe et de cette rivière a considérablement monté.

On ne signale aucun accident de personnes, mais les dégâts sont considérables à l'Hotel de Ville.

A Valenciennes et aux environs

Nous avons signalé les dégâts causes vendredi soir par l'orage à Valenciennes.

Il nous reste maintenant dire que la pluie et la grêle ont sonnin des dégâts considérables à St-Saulve, à Onnaing, à Quarbiche, à Vicq, à Blanc-Misseron, à Quiévrechain, à Curgies, à Préseau, à Sanlain, etc.

Toutes les récoltes en champs sont complètement perdues. Les dégats sont considérables.

Vendredi soir, un nouvel orage, dix fois plus violent que celui de la veille, a encore sévi sur la région.

Cet orage a été si fait rage « de 7 heures à 9 heures, « de causer des dégats tout aussi importants que ceux de la veille.

A l'heure de courrier la pluie tombe à torrents et des inondations ou produisent dans tous les bas quartiers de la ville.

AU CATEAU

Vers sept heures et demie du soir un orage d'une violence extrême s'est abattu sur Le Cateau et les environs.

La pluie est tombée avec une telle abondance que deux plusieurs quartiers de la ville rues et maisons sont inondées. Dans la rue d'Esbes, l'eau est montée jusqu'aux fenêtres des habitations.

LA BELGIQUE

Pâté empoisonné à Wervicq

Une grave affaire d'empoisonnement vient de se produire à Wervicq et à Cappel-Ten-Brielen.

Plusieurs personnes ayant mangé du pâté de viande sendu par un boucher de Ten-Brielen, sont aujourd'hui assez sérieusement malades.

Parmi elles, cette commune, 24 cas ont été reconnus. Heureusement, l'état des malades n'inspire pas d'inquiétudes. Tous seulement de violentes coliques, éprouvent des vomissements et des maux de tête très douloureux. Le crise dure de deux à trois heures pour disparaître tout-à-fait.

Douze cas identiques ont été signalés à Wervicq.

Le parquet d'Ypres est descendu à Wervicq. Il se rendra à Comines où il interrogera plusieurs personnes.

CARNET DU LECTEUR

DEUIL

A Lille. — On annonce la mort de Jacques Hénard, fils de M. et Mme Henard-Degrigny et neveu de M. Hénard, rédacteur à la *Croix du Nord*. Nous présentons à la famille toutes nos condoléances.

A Douai. — On annonce la mort de M. Lewalle, conseiller à la Cour d'appel, survenue à la suite d'une insolation dont il fut frappé il y a trois jours.

Ancien élève à Bétheun, M. Lewalle était entré très tard dans le magistrature ; d'abord juge à Avesnes, il fut nommé président à Cambrai puis, quelques temps après, nommé conseiller à Douai.

Sa patriotie courtoisie et sa science juridique lui avaient acquis de nombreuses sympathies.

Nous prions son neveu, M. Louis Coullet, procureur de la République à Château-Thierry, de vouloir bien agréer nos très sincères condoléances.

A Valenciennes. — On annonce la mort de M. le capitaine Féron, de 127me d'infanterie, décédé après une longue et douloureuse maladie. Cette mort causera de vifs regrets parmi les nombreux journalistes de Lille et de Perie qui visitèrent à Valenciennes l'année dernière, au moment des troubles ; ils y furent le connaissance du capitaine Féron, dont la Compagnie était chargée de la protection du bureau central des postes et télégraphes et apprécièrent toute le largeur d'esprit et le bonté de cœur de cet officier distingué.

LILLE

Question de la Bourse

Dans une de ses dernières réunions la Chambre de Commerce de Lille a nommé une commission chargée d'étudier le question du transfert de la Bourse en un nouveau local. Cette commission est composée de MM. Fanchenr, Decroix, Le Blan, Bernard, Delebart, Descamps, Dobar, Duhem et Guilbert.

A ce propos, M. Deneck, négociant en huiles a adressé au Président de la Chambre de Commerce une lettre dont nous notrevons les passages suivants :

Je me permets, Monsieur le président, de porter à votre attention qu'un groupe important du commerce et l'industrie de notre région se entrave pas représenté dans la commission nommée pour se travail. Je veux parler de négoce des grains, graines, la lebrique d'huiles, le commerce, le minoterie, le meterie, le commerce d'engrais et d'une façon générale de tous les industriels et négociants qui, par suite de l'exiguïté de la Bourse actuelle, se trouvent obligés, les jours de marché, de traiter leurs affaires devant au dans l'intérieur des salés de la Grand'Place. Je crois utile de vous rappeler divers et graves inconvénients que présente pour eux ce mesque de local.

Depuis quelques mois, plusieurs personnes que les affaires appellent dans ces différentes cases ont été victimes de vols importants et répétés.

Je vous signalerai la difficulté, le direi même l'impossibilité pour les négociants se contentant d'obtenir les communications téléphoniques avec les glaces importantes avec lesquelles il est indispensable de se mettre au jour les cours de Bourses (Paris, Londres, Bruxelles, Anvers, etc.), — les parties de temps que ces mêmes personnes éprouvent pour obtenir ces à passer nos dépêch- privées, devant alors aller jusqu'au bureau central ou de le gare toujours encombrée ; — le difficulté pour ceux traitant différente articles et ayant pour cela temps à perdre pour se déplacer d'un point à un autre ou d'un cafe à un autre pour y rencontrer divers clients.

Tous ces inconvénients cette catégorie d'industriels et négociants ne vous signalera le désir qu'ils auraient de pouvoir disposer d'un local agencé se rapportant aux besoins et l'importance des affaires qui se traitent par eux sur notre marché.

Comme la commission qui a été nommée par votre Chambre de commerce ne comporte aucun membre directement intéressé à ce genre d'affaires, j'ose espérer que cette commission voudra bien prendre leur avis en s'adressant soit aux différents commerces ou industries, soit directement à ceux qui fréquentent la place de Lille, et en besoin nommer une sous-commission composée de ces intéressés.

Comité de Défense des Intérêts

des Quartiers de Fives et Saint-Maurice

On nous communique la note suivante : Répondant aux sollicitations d'un certain nombre d'habitants de Fives et Saint-Maurice, M. Dumbuisson, architecte, a saposé le mardi 27 juin devant un nombreux auditoire rassemblé à l'estaminet Caroline, route du Roubaix, le situation de Fives faite à ces deux quartiers.

A le suite de son intéressante conférence, un comité provisoire pour Saint-Maurice fut nommé avec mission de provoquer à Fives la nomination d'un certain nombre de représentants et de faire appel dans une prochaine et nombreuse réunion à tous les intéressés et à toutes les bonnes volontés. Ont été nommés pour St-Maurice MM. C. Bachelet, H. Chantry, Colone, Méry, Meinard et Virnot.

Le Palais d'Eté

C'est aujourd'hui que le Palais d'Eté ouvre ses portes. Son sympathique propriétaire a l'excellente idée d'inaugurer sa prospérité en faisant par une soirée en bénéfice des pauvres.

L'essai de M. A. Meier est des plus intéressants. Procurer les avantages de la campagne au plein centre de la ville est une innovation qui ne saurait laisser nos concitoyens indifférents.

Aussi sommes-nous persuadés que le foule sera nombreuse ce soir au Palais d'été de square Dutilleul.

Affreux accident à Moulins-Lille

Une meule qui éclate — Jeune homme mortellement blessé

Un terrible accident, qui jette dans la désolation une famille habitant à Moulins-Lille d'une parfaite estime, s'est produit hier matin chez M. Derveaux, serrurier-potelier, rue de Pomeroy, 11.

Un débris d'une meule émeri qui avait volé en éclat a atteint à la tête l'unique fils de M. Derveaux et l'a mortellement blessé. On comprendra aisément la disposition de ces meules et leur danger.

Sur une tige verticale en fer, sont placés horizontalement deux plateaux de même métal, exactement sont adaptés de la pierre émeri.

Cette pierre est retenue à le circonférence par un cercle en acier en *fer*.

Il y a quelques jours, l'émeri s'en des plateaux était usé, M. Derveaux s'était adressé à un marchand de la rue du Nouveau-Siècle, croit-on, pour le remplacement de la meule.

Comme le pierre ne pouvait assurément s'enchasser dans l'armature, le père en fit la remarque.

Le négociant lui ayant affirmé qu'en cas accident n'était à redouter, M. Derveaux s'en serait depuis lors sans aucune crainte.

Son fils Gustave, âgé de 19 ans, se trouvait hier devant la machine, avec pour un moteur à gaz, et placé dans l'atelier situé derrière la maison personnelle, où il lisait, sans pièce de cuir, quand la pierre se détacha.

Sous la puissance de la rotation — le meule tournant en effet à une vitesse de quinze cents tours à la minute — la pierre se brisa en plusieurs morceaux.

Touché, que l'un alleit crever le toiture, l'autre du poids d'un kilo, atteignant le fils Derveaux à la tête. Le choc étant et violent que le boîte crânienne s'ouvrit, laissant jaillir le cervelle, qui retombait sur l'épaule de M. Derveaux, père occupé lui aussi à une meule voisine de celle de son fils.

DERNIÈRE HEURE

Le Mouvement Populaire Russe

LA REVOLUTION PARTOUT

Trois navires russes brûlés

Londres, 30 juin.

On télégraphie d'Odessa au Lloyd :

Les voies conduisant au port sont barrées. Les vapeurs étrangers sont dans le rade. Les aspects de la compagnie des transports russes ont été brûlés.

Manifestation républicaine

Nijni-Novgorod, 30 juin.

Aujourd'hui, pendant l'assemblée extraordinaire des cosaques de la province, une personne du public placée dans le chœur a lu une longue proclamation sur les nécessités d'une république démocratique. L'assistance applaudit, après quoi la séance a été reprise.

32.000 personnes en fuite

Odessa, 30 juin.

Deux cuirassés ont jeté l'ancre à 16 milles du port d'Odessa. On assiste que les équipages prennent mouillé car ils ne sont pas autorisés en communication avec la terre et seulement échangé deux signeux avec le cuirassé *Kniaz-Tatenchine*.

Si cette crainte se réalisait le ville serait en danger.

L'un des obus lancé dans le ville hier soir, a éclaté dans le square de la cathédrale, occupé par 1.500 cosaques. La population est terrifiée.

Trente-deux milles personnes ont quitté le ville pendant les dernières quarante-huit heures.

Les résidente anglais sont partis avec leur famille.

Quarante-cinq incendiaires ont été tués hier dans la Primar-Kai.

St-Pétersbourg, 30 juin.

On dit que les marins de navire révolté à Odessa, à l'approche de l'amiral qui venait les combattre, se sont rendus, mais le fait n'est pas certain.

Le canon à Libau

A Libau un fait usage de l'artillerie pour étouffer la rebellion qui augmente toujours.

La révolte de Cronstadt

A Cronstadt, les marins de la flotte, révoltés, ont tapidé un certain nombre d'officiers.

L'un d'eux a été si grièvement blessé qu'il a fallu le transporter à l'hôpital. Les troupes ont été renforcées à Peterhof.

Les marins de Cronstadt se sont révoltés parce qu'on voulait les employer à travailler le terre. Ils ont refusé de travailler même pour de l'argent. Ils ont malgré qu'on leur permettait de reprendre leurs exercices habituels à bord où sinon qu'on les renvoyât du service.

Le dynamite à Varsovie

Varsovie, 30 juin.

La nuit dernière quelques grévistes ont essayé de dynamiter un point de chemin de fer entre les gares de Lasy et de Zomdkowes.

Les dégâts sont été peu importants.

Hier soir un détective et un agent de police ont été tués.

Relevé ensuite, le malheureux Gnets ve Derveaux fut transporté du premier étage où le docteur Warin, appelé à son chevet, ne put déclarer que tout soin était désormais inutile.

Plusieurs autres médecins appelés également ne purent faire plus que leurs collègues.

A six heures du soir, la veuve Derveaux, dont les souffrances étaient atroces, vivait encore.

Vers neuf heures du soir, le bruit courait que l'infortuné était décédé. Nous n'avons pu cependant en obtenir confirmation.

Gustave Derveaux, sorti il y a quelques jours de l'école Bagrie, avait commencé au mois de mai dernier à l'examen des ouvriers d'art.

Il ne devait faire à ce titre qu'un an de service.

Une rafle dans la banlieue

Nous avons relaté, il y a quelques jours, l'arrestation aux faubourgs d'Arras et des Postes, d'une bande de malfaiteurs qui, depuis quelque temps, jetait la terreur chez l'honnête population ouvrière de ces deux quartiers.

Cette belle capture, avait été, on le sait, opérée par les gardes champêtres Chin et Hochard, qui se distinguaient il y a quelques jours encore, en découvrant les auteurs d'un vol commis, chez M. Bériot, chemin des Bois-Blan.

Mercredi dernier, ayant appris qu'une nouvelle association, semblable à la première, venait de se former et logeait dans le grenier d'un hangar, auquel ils accédaient par une échelle, les gardes Hochard et Chin, arrivèrent de pied en cape et accompagnés de leurs chiens, se mettaient à la recherche des nouveaux rôdeurs.

Ils n'ont pas tardés à les découvrir, et ces derniers au nombre de douze ont été arrêtés dans la nuit de jeudi à vendredi. Ce sont :

Dutholt Jules, 43 ans ; Dafour Lucien, 20 ans ; Serrayo Charles, 17 ans ; De Wilde Auguste, 28 ans ; Legrand Paul, 28 ans ; Dieu Henri, 19 ans, Gosse François, 22 ans ; Feltz François, 21 ans ; Devouer Auguste, 18 ans ; Noyi Désiré, 19 ans ; Vandescompoits Maurice, 25 ans ; Rembiez Robert, 18 ans.

Tous sont pour le plupart des esprits de justice ne vivant que du vol, qu'ils commettent chez les habitants des banlieues.

Buffalo à Lille

Buffalo est arrivé vendredi soir avec sa femme, à 11 heures. Il a été beaucoup remarqué en ville. Il est maintenant avec sa femme à Bruxelles.

La première représentation aura lieu à deux heures.

Allez de bonne heure à Buffalo Bill pour voir le grande entrée à l'arrivée de tous les cavaliers allant en grand galop.

Exacts, tous en placant en ligne, Buffalo Bill chevauche un avant, ce est notoirement suivi par d'immenses applaudissements. C'est un spectacle superbe à décrit-pitable.

Rang après rang de navaliers de toutes les nations, s'étendant à travers la pelouse, sous l'illusta d'acier et brillants de couleurs, les crinières flottant, couvrent le long des lignes comme du bel agita par le vent.

Les yeux Bulle Dejeghère, 22 ans, rue de Flandre, rue Denoy, se retirant de lot une cassette remplie d'un certain nombre de billets de banque.

Brûlé trouvé [illegible] Pas de [illegible] Ste Sauvage.

LUMINOL

La terreur à Ivanovo

Saint-Pétersbourg, 30 juin.

La grève d'Ivanovo continue. Plusieurs ouvriers se soumettent, une grande partie des ouvriers vont chercher du travail dans les champs. Ils s'embauchent dans les fabriques des environs. Ivanovo offre l'aspect d'un camp militaire. Des troupes d'infanterie et de cavalerie remplissent les maisons et les cours, bivouaquent dans les rues, sur les places publiques. Les habitants terrorisés se cachent en quittant la ville.

Des troupes protègent l'hôtel de ville où loge le gouverneur de la province accours de Vladimir où l'on redoute de graves événements.

Grève générale à Kichinev

Suivant une dépêche de Bucarest la grève générale a éclaté à Kichinev et la ville est occupée par les cosaques.

Le général Gremeichi, chef de la gendarmerie, a été tué.

JAURÈS A BERLIN

Représentant le groupe parlementaire socialiste français avec le consentement tacite du chancelier de Bülow

Paris, 30 juin.

On a vu dans nos informations que M. Jaurès se rendre à Berlin et y faire une conférence le 8 juillet. A la même date le parti socialiste a l'intention d'organiser une manifestation pacifiste et tenir une conférence.

MM. Bebel, Vaillant et de Pressensé y prendraient la parole. Si M. Jaurès se a Berlin, c'est que le comité de Bülow le fera engager officiusement à ne pas entraver la manifestation socialiste et que M. Jaurès pourra prendre la parole dans le meeting organisé par les chefs du parti socialiste allemand.

D'autre part Jaurès a fait part au groupe socialiste parlementaire de l'initiative des socialistes allemands pour un meeting à Berlin et le groupe à l'unanimité l'a désigné comme son représentant officiel.

BOURSE DE BRUXELLES

Bruxelles, 30 juin.

Fonds d'Etat. — Bruxelles 1866 2 1/2 p. c. 1 prime, 102.50 s/s — Bruxelles 1892 2 1/2 p. c. 4 prime, 100.50 /. — Bruxelles Maritime 1897 2 p. c. 0 prime, 99.75 s/s.

Obligations. — Anvers 1887, 2 1/2 p. c. 106.25. — Anvers 1892, 2 p. c. 101.12 1/2.

Charbonnages. — Anderlues 200.00 — Aiseau, 1.000.00 — Bonne-Espérance 1.000.00 — Bois d'Avaug 679.00 — Boriange-Central 525.00 — Charbonnages belges 610.00 — Chevalière 1587.50 — Courcelles-Nord 1725.00 — Concord 1612.50 — Couchant de Flénu 137.50 — Espérance-Bonne Fortune 1.000.00 — Gouffre 1225.00 — Grand-Buisson 900.00 — Grande Machine à la Boule 2015.00 — Hasbre 1095.00 — H.-U. Charleroi 2250.00 — Mambourg 1.000.00 — Meriamont 1841.00 — Noël-Sart-Culpart 1613.50 — Nord de Charleroi 2112.50 — Réunis de Charleroi 1995.00 — Sacré-Madame 2250.00 — Trieu Kaisin 235.00.

Industries diverses. — Produits chimiques de Droogenbosch, 2140.00 — Sels crédit, de Tubize 1/10e pair. 272.50. — Sels crédit. de Tubize 1/10e ord., 300.00.

Actrices. — Berne (forges et laminoirs) 207.00. — Mecanette 229.7 — Sambre-et-Meuse 204.50 — Sarrebruck 2165.00.

Rizs. — Asturiennes des Mines 6140.00.

Un noyé

Un inspecteur des douanes, M. Boucherie, en en rendant à son service, vendredi matin, vers cinq heures, aperçut, flottant à la surface de l'eau du canal de la Moyenne-Deûle, à la porte du Petit-Paradis, le cadavre d'un individu. Avec l'aide de mariniers il le hissa sur la berge. C'est un inconnu, paraissant âgé de 45 ans, correctement vêtu d'un complet cheviotte noire, d'un gilet fantaisie bleu à pois blancs.

Dans ses poches, on trouva un lorgnon et un billet lecoinqco portant ces mots : « Fatigué de la vie, je me suicide. Inutile de rechercher mon identité, je suis célibataire ».

Le corps paraissait avoir séjourné dans l'eau depuis une dizaine de jours.

M. le docteur David a fait les constatations légales. Le cadavre a été transporté à la morgue.

Gagner un Million ! qui n'a pas tenté un pareil rêve ? On peut affirmer cependant que trois personnes au moins, d'ici trois mois, le verront réalisé, grâce à la Loterie des associations de la Presse qui émet, jusqu'au 3 Juillet, des billets au prix de 30 francs, donnant droit à un ensemble de lots véritablement unique. Rappelons que cette grande loterie n'offre pas moins de 415 millions. 300.000 francs de lots répartis en 200.025 lots, dont trois de 25 millions, quatre de 500.000 francs, un de 250.000 francs, trois de 200.000 francs, 9 lots de 100.000 francs, 27 lots de 50.000 francs, 81 lots de 20.000 francs, etc. Les souscriptions sont reçues dans tous les Etablissements de crédit, chez tous les Agents de Change et tous les Notaires. — *G. L.*

Université de Lille

Faculté des Sciences, Institut électrotechnique.

— Le Diplôme d'ingénieur électricien de l'Université de Lille, qui peut être délivré après avoir suivi des cours théoriques et techniques à la Faculté des Sciences et à l'Institut électrotechnique de la dite Faculté.

Un examen d'admission aura lieu dans la 3e quinzaine de Juillet. Les candidats doivent présenter leur demande d'inscription au Doyen de la Faculté avant le 20 juillet ; elle sera accompagnée d'un extrait de naissance et des titres ou certificats de